

Objectif du tableau 3.104

Le passif total de la comptabilité nationale est publié par la Banque de France dans les comptes financiers nationaux et par l'Insee dans le compte de patrimoine. Ce tableau a pour objet de permettre sa réconciliation avec la dette au sens de Maastricht.

Le total des passifs en comptabilité nationale représente l'ensemble des passifs dus par des administrations publiques, exprimés en valeur de marché. Les passifs entre unités des administrations publiques y sont inclus, on dit donc qu'ils ne sont pas consolidés. A l'inverse, la dette de Maastricht :

- est une dette consolidée
- est mesurée en valeur nominale, définie comme la valeur de remboursement.

De plus, certains passifs sont exclus du champ de la dette de Maastricht.

Le passage du total des passifs en comptabilité nationale à la dette au sens de Maastricht s'effectue donc en trois étapes présentées dans ce tableau. Dans une première étape, on retire les passifs hors du champ de la dette de Maastricht (1) : il s'agit des comptes à payer, incluant les crédits commerciaux et les décalages comptables. Puis on consolide les passifs restants (2) : dépôts, titres de créances et crédits. Pour l'ensemble des administrations publiques (S13), la consolidation retire tous les passifs détenus entre administrations publiques. La consolidation pour un sous-secteur des APU (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) retire également les passifs détenus par les autres sous-secteurs. De cette manière on peut calculer la contribution à la dette totale de chaque sous-secteur. Enfin, on effectue un passage entre la valeur de marché et la valeur nominale (3).

Pour en savoir plus sur le tableau 3.104

L'ensemble de la méthodologie du calcul de la dette au sens de Maastricht fait l'objet d'une note méthodologique de l'Insee présente à l'adresse suivante :

http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf

Description des lignes du tableau 3.104

Total des passifs en comptabilité nationale (TP)

Ce total figure dans les comptes financiers et les comptes de patrimoine publiés par la Banque de France et l'Insee.

Différence de champ (1)

Comptes à payer, produits dérivés et provisions sur garanties standard

Les comptes à payer incluent les crédits commerciaux et les décalages comptables. Les produits dérivés sont des produits financiers de gestion de risque (Swaps, options, etc). Les provisions sur garanties standard sont des créances financières que possèdent les détenteurs de garanties standard sur les unités institutionnelles qui les fournissent.

Passage à la dette consolidée (2)

Consolidation des dépôts
Consolidation des titres de créance
Consolidation des crédits

On retire les passifs dont la contrepartie est une unité des administrations publiques.

Passage à la valeur nominale (3)

Intérêts courus non échus (ICNE) sur dépôts

Les ICNE correspondent à des intérêts générés sur l'année mais pas encore payés (car ils sont payés à la date anniversaire par exemple).

Écart de valorisation sur obligations (y.c. ICNE)

Les obligations étant émises sur un marché dit primaire et pouvant être ensuite échangées sur un marché secondaire, il existe un écart entre leur valeur nominale (définie conventionnellement comme la valeur de remboursement) et leur valeur de marché.

Intérêts courus non échus sur crédits

Dette au sens de Maastricht = TP - (1) - (2) - (3)